



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseils municipaux

Question écrite n° 31875

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le respect de l'ordre du jour lors des délibérations d'un conseil municipal. Lorsqu'un point est inscrit à l'ordre du jour et que le conseil municipal a délibéré, elle souhaiterait savoir si le maire peut proposer par la suite au conseil municipal de revenir sur ce point et de modifier au cours de la même séance la délibération déjà prise.

Texte de la réponse

Le nouvel examen d'une affaire à l'ordre du jour, au cours d'une même séance du conseil municipal, alors qu'un vote est intervenu, pourrait se justifier dans l'hypothèse, par exemple, où le maire constaterait que la première délibération est entachée d'illégalité (tel serait le cas de la participation d'un conseiller intéressé à l'affaire débattue), ou bien si des éléments d'information nouveaux parvenaient tardivement au maire et au conseil municipal et seraient de nature à modifier la position adoptée primitivement par le conseil municipal, ou encore, si une erreur matérielle ayant été constatée lors du premier vote, sa rectification nécessitait impérativement une seconde délibération (a contrario, CAA de Paris, 23 décembre 1994, commune de Goussainville, Lebon p. 823). Il appartient le cas échéant au juge administratif, saisi par des conseillers municipaux concernés, d'apprécier les circonstances et les motifs d'une seconde délibération sur une affaire qui a déjà fait l'objet d'un vote, et de sanctionner les manoeuvres viciant éventuellement l'organisation de ce second scrutin.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31875

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3924

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4883